14220 - Concours organisés sur internet

question

Qu’en est-il de la participation aux concours organisés via internet et qui permettent aux gagnants d’obtenir des cadeaux et de l’argent pouvant atteindre des milliers de dollars, sachant que le participant ne peut que gagner ou rester quitte mais ne perd rien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’y a aucun mal à participer aux concours organisés à travers le réseau internet, si le participant ne perd rien et s’il ne peut être que gagnant ou quitte parce qu’aucun jeu de hasard n’est impliqué. Dans un jeu de hasard, on est soit gagnant soit perdant. Il faut cependant que le concours soit débarrassé de tout aspect interdit comme le fait de poser des questions scabreuses ou portant sur la musique ou des choses interdites pour elles mêmes. Dans ce cas, la participation est interdite pas parce qu’elle s’assimile à la pratique d’un jeu de hasard, mais pour les aspects évoqués ci-dessus. Allah le sait mieux.